

2T.BTP
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 821 ROUTE DE PERUSEL, 42660 ST GENEST MALIFAUZ
833 262 363 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 1^{ER} AOUT 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier août,

Les associés de la société 2T.BTP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Baptiste HAUCHARD, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Sylvain KLEPPER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Sylvain KLEPPER de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, nomme pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, en qualité de nouveau Directeur Général :

La SARL MOUNTAIN ENGINEERING HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 15 300 euros
Ayant son siège social 35 Chemin du Barrage, 42330 ST GALMIER
Immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le numéro 808 134 696

Représentée par Monsieur Sylvain KLEPPER, en qualité de gérant de ladite société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Baptiste HAUCHARD

Signé par :

09BCD2E6EEBA428...

Le secrétaire
Sylvain KLEPPER

Signé par :

37ABEA197EC841F...